

SITE UTILE PARTENAIRE

Titre

CESU

Rubrique(s) de classement

mfs / France Services / URSSAF / Présentation

Suivi du document

Version	Nature de la modification	Rédacteur	Autorisation de publication	Date
		K. ROMAIN	C. HERONNEAU	
V1.0	Version initiale	CCMSA / DIGICORES / DGCPE	CCMSA / DDO / DIGICORES	18/02/2025

Fiche descriptive

https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html



Cliquez sur le logo ci-dessus pour accéder au site.

1. Présentation

Le Cesu (<u>C</u>hèque <u>E</u>mploi <u>Service <u>U</u>niversel) est un dispositif proposé par l'Urssaf destiné aux particuliers employeurs pour simplifier la déclaration et la rémunération des salariés à domicile dans le cadre de services à la personne tels que :</u>

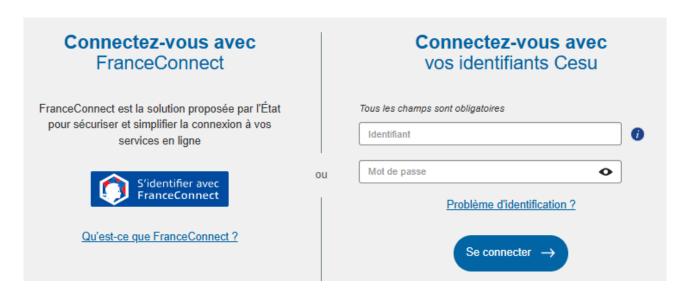
- l'entretien de la maison (hors travaux de rénovation),
- · les petits travaux de jardinage et bricolage,
- · le soutien scolaire (hors cours à distance),
- le babysitting (hors assistantes maternelles),
- l'assistance aux personnes âgées ou fragiles (hors soins relevant d'actes médicaux),
- et toutes les activités qui s'exercent en dehors du domicile dans le prolongement d'une activité de service au domicile de l'employeur.

Ce site est structuré en 4 grandes rubriques dont :

- "S'informer sur le Cesu" qui donne des informations générales sur le Cesu (ex : fonctionnement, activités concernées, création d'un compte, Cesu + ...),
- "Bénéficier d'avantages" qui explique les avantages fiscaux et les exonérations possibles pour les particuliers employeurs utilisant le Cesu ainsi que les conditions pour en bénéficier et les démarches à effectuer,
- "Utiliser le Cesu" qui fournit des informations pratiques pour les particuliers employeurs sur l'utilisation du Cesu (ex : enregistrement des salariés, déclaration de leur rémunération, moyens de paiement disponibles ...),
- et "Gérer la relation au travail" qui recense des informations essentielles pour les particuliers employés afin de gérer au mieux leur relation avec leur salarié à domicile (ex : rédaction du contrat de travail, gestion des absences, procédures en cas de démission ou licenciement, documents à remettre en fin de contrat ...)

2. Connexion

L'accès de l'ensemble du dispositif Cesu nécessite la création d'un compte personnel, disponible depuis ce lien : https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/creer-mon-compte.html



Pour s'identifier, les utilisateurs doivent renseigner :

- leur identifiant : l'adresse électronique renseignée lors de la création de leur compte
- et leur mot de passe : défini lors de l'inscription.

Pour une connexion simplifiée, ces derniers peuvent également passer par le service FranceConnect.

3. Liste des services en ligne

Sur ce site internet, les usagers peuvent accéder aux services en ligne suivants :

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
Annuaire des partenaires spécialistes des services entre particuliers		Ce service en ligne propose un répertoire de plateformes en lignes qui facilitent la mise en relation entre les employeurs et les particuliers. Pour cela, ces derniers doivent renseigner : • le service recherché ou exercé • et le lieu d'exercice puis cliquer sur "Rechercher" L'ANNUAIRE DE MISE EN RELATION Vous recherchez une personne pour vous aider ou un emploi ? L'annuaire des services de mise en relation propose : Des plateformes vérifiées Une recherche géolocalisée Une offre diversifiée Accueil > "Je cherche un salarié" ou "je	Non

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
		cherche un emploi"	
Calendrier interactif		Cet outil permet aux particuliers employeurs d'identifier les étapes clés d'utilisation du Cesu, et ce de la déclaration jusqu'au prélèvement des cotisations sociales. Ils doivent alors indiquer : • la date de déclaration • et le type de déclaration (Cesu, Cesu tiers payant, Cesu +) puis cliquer sur "Afficher les dates importantes"	Non

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
Convertisseur brut/ net		Ce service en ligne sert à convertir un salaire brut en net pour faciliter la rémunération des salariés. Pour se faire, il suffit d'indiquer : • le salaire, • le type de salaire (brut ou net), • et la zone géographique de l'emploi puis de cliquer sur "Convertir le salaire" Salaire Tope de Salaire Métropole (hors Bas-Rin, Hauf-Rin et Moselle) Accueil > Estimateurs > Convertisseur Brut / Net	Non

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
Estimer le coût d'un accueil familial		Ce service en ligne permet d'estimer le coût d'un accueil familial en fonction des critères suivants : • l'accueil à temps complet, • l'accueil à temps partiel, • les indemnités se sujétions particulières, • les indemnités d'entretien, • l'indemnité de mise à disposition des pièces, • et la zone géographique de l'emploi. Accueil à temps complet Accueil à temps particulières Indemnités de l'emploi. Accueil à temps complet Accueil à temps particulières Indemnités de sujétions particulières Indemnités de sujétions particulières Indemnités de sujétions particulières Indemnités de sujétions particulières Indemnités de plus Indemnit	Non

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
Estimer le coût de l'emploi		Ce service en ligne propose un outil permettant d'estimer le coût de l'emploi pour le particulier employeur en fonction des critères suivants : • le salaire horaire, • les heures travaillées, • et l'exonération. Salaire horaire (10 % congle sopié rocks) Heures travaillées Exonération Accueil > Estimer le coût de l'emploi	Non
Déclarer		Sur son espace en ligne, le particulier employeur peut réaliser sa déclaration en sélectionnant le service "Déclarer". Déclarer • le ou la salarié(e) pour qui il réalise la déclaration, • la période d'emploi, • sa nature d'activité principale, • le nombre d'heures effectuées, • le salaire horaire net versé, • les compléments de salaire • et acompte, cas échéant. Accueil > Déclarer	Oui

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
Cesu +		S'il souhaite confier au CESU la rémunération de son salarié, l'usager peut activer le service Cesu+. CESU © CESU © Obtenir l'accord de son salarié, • et l'avoir déclaré. Après s'est identifié sur son espace privé, il devra cliquer sur la rubrique CESU +, où il lui sera demandé d'entrer ses coordonnées bancaires puis d'activer le service. Accueil > Cesu +	Non
Gérer une fin de contrat		Depuis son tableau de bord, il est possible de : • simuler une fin de contrat, • réaliser une dernière déclaration • et générer les documents de fin de contrat à remettre au salarié (certificat de travail et reçu de solde de tout compte). Gérer une fin de contrat où il devra saisir les informations relatives à son ou sa salari(é). Lui seront proposés : • une estimation des sommes à payer, • une durée de préavis • et des informations sur la procédure.	

Services en ligne	Disponible sur (ordinateur, tablette, smartphone)	Bon à savoir	Tutoriels
		Accueil > Gérer une fin de contrat	